

# Avancer ensemble pour l'avenir de la filière Cerise

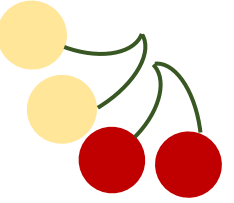
---



COOPFRUIT LUBERON



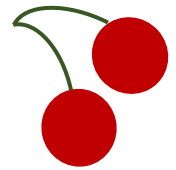
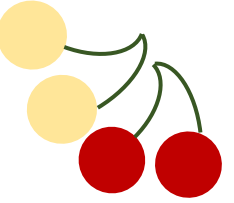
# Éléments de contexte



## 5 enjeux majeurs pour les filières Cerise

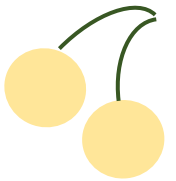
- Résister au fléau *Drosophila suzukii*
- S'adapter à l'évolution du climat
- Maintenir le potentiel de production
- Répondre aux exigences commerciales
- Contrôler l'augmentation des coûts de production

# Le regard des filières



- Jean-Christophe Neyron et Alexandra Lacoste,

AOP Cerise de France

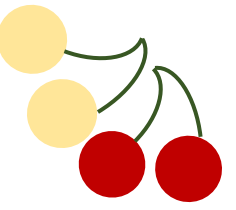


- Eric Ginoux, Luc Mille, Olivier Curel,

Pascal Lenne, Nathalie Nevoltris,

AOPn CEBI, ANIBI et Coopfruit Luberon

# Mise en route d'un projet commun, le projet CERISE 2022-2024



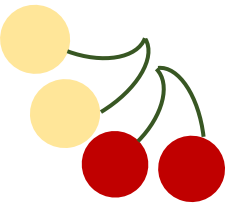
3 objectifs :

- 1. Sécuriser la production de cerises**
- 2. Renforcer la performance des vergers et des exploitations**
- 3. Lutter contre la *Drosophila suzukii* : rechercher et évaluer d'autres techniques de lutte**

Avec les représentants des filières et partenaires de la recherche, de l'expérimentation et du développement.

Accompagnement financier déposé auprès de la Région SUD / FEADER 16.1

# Projet CERISE 2022-2024



## Faire un état des lieux des besoins pour mieux accompagner les arboriculteurs techniquement et financièrement

Etat des lieux du verger de cerisier et son niveau d'équipement :

- Diagnostic agraire
- Enquête sur le niveau d'équipement du verger régional



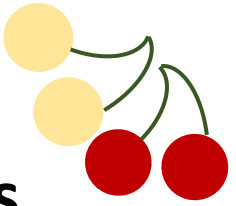
Evaluer les besoins en équipement hydrocooling et leur localisation



Développer et stabiliser les aides aux investissements



# Projet CERISE 2022-2024



## Accompagner les arboriculteurs dans l'évolution technique des vergers et de leur équipement

### Accompagnement dans la mise en place de systèmes de protection filets (anti-insecte, pluie, grêle) :

- Acc. technique par la CA84, GRCETA Basse Durance, Ceta de cavailon
- Acc. économique et aide au montage de dossiers de demande d'aide par la CA84



### Accompagnement dans la mise en place de systèmes de protection anti-gel :

- Acc. technique
- Acc. économique et aide au montage de dossiers de demande d'aide



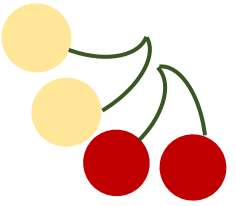
### Accompagnement dans la maîtrise de l'irrigation :

- Diagnostic de fonctionnement des installations d'irrigation
- Conseil à l'irrigation avec mise en place et pilotage de sonde



**Diffusion massive et coordonnée des infos techniques aux arboriculteurs**  
Avec tous les partenaires

# Projet CERISE 2022-2024



Continuer à chercher et évaluer des techniques de lutte contre *Drosophila suzukii*

en complémentarité avec les autres pistes travaillées dans d'autres projets...

## Solutions alternatives aux filets :

- Argile calcinée
- Piégeage massif
- Complexe végétal
- Attractifs/répulsifs



## Filets anti-insecte :

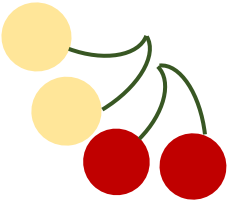
- Évaluation de la durabilité d'une gamme de filets mono-rang disponibles sur le marché
- Nouvelle gamme de porte-greffe semi-nanisants pour vergers palissés
- Verger d'industrie palissé en protection monorang



Lutte biologique par lâchers de parasitoïdes



# Les travaux se poursuivent



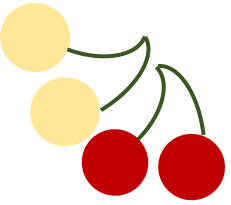
Se protéger de *Drosophila suzukii* :

- Technique de l'insecte stérile (TIS) : Projet Drosothermal
- Lâchers de *Ganapsis cf brasiliensis* : Projet SuzoCarpo
- Combinaison de méthodes de lutte : Projet Stratos
- Travaux en station :
  - Screening de nouveaux produits de lutte
  - Techniques alternatives
  - Développement des filets et adaptations aux vergers existants





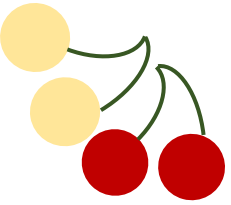
# Dispositif d'aide à l'investissement 2023-2027 (ex. PCAE)



- Nouvelle organisation dans le cadre de la nouvelle programmation PAC :  
Les filets anti-droso et matériel nécessaire à leur installation sont toujours aidés.
- Nouveautés sur les montants d'aide :

- Augmentation du taux d'aide de base : il passe de 20% à **40%**
- **Cumul possible de 2 bonification de 10%** parmi « Jeunes Agriculteurs », « Zone de montagne » et « Agriculteur Bio »
- - Augmentation du montant d'aide subventionnable :  
**2 projets d'un montant maximum de 80 000 € chacun**  
**pendant la période 2023-2027**

# Dispositif d'aide à l'investissement 2023-2027 (ex. PCAE)

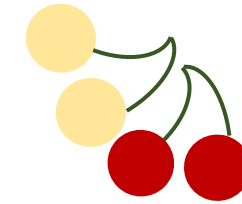


- Principes généraux de l'aide ne changent pas :  
Priorisation des dossiers et variation du taux d'aide selon de nombreux critères
- Nouveauté sur le dossier :

- Aide donnée dans le cadre d'un « **contrat de transition** »  
Ce qui implique la réalisation d'un **diagnostic de durabilité et plan d'action**.
- Le diagnostic sera réalisé par un conseiller
- Le coût du diagnostic sera intégré dans le dossier d'aide et financé à 80%

Dossier à déposer en ligne sur un espace dédié

# Pour toute question sur vos projets, contactez-nous !



Emmanuelle Filleron

[emmanuelle.filleron@vaucluse.chambagri.fr](mailto:emmanuelle.filleron@vaucluse.chambagri.fr)